

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

DBE Grand Est - Bourgogne Franche Comté
29 rue Antoine de St Exupéry
ZAC de Frocourt
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
cyril.ancel@bureauveritas.com

Réf. client :

Rapport N° : 26433708

Rapport établi le 17/10/2025

cyril.ancel@bureauveritas.com

A l'attention de Claire Schlumberger

Diagnostic relatif à la gestion des Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) issus de la démolition ou rénovation significative d'un bâtiment

Lieu d'intervention :	Centre des finances publiques de Toul				
Adresse :	14 rue Drouas 54200 TOUL				
Parcelle (s) cadastrale (s)	000 AP 549				
Date du constat :	25/08/2025 et 28/08/2025				
En présence de :	Sébastien MASSON				
Désignation de la compagnie d'assurance :	ALLIANZ	FRL001575	Désignation de la compagnie d'assurance :	ALLIANZ	FRL001575
Opérateur de repérage :	Cyril Ancel		Signature		

Ce rapport comporte 38 pages dont 1 page de garde

Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
1.1. Rappel des étapes de la mission	3
1.2. Textes de référence.....	4
1.3. Identification du maitre d’ouvrage de l’opération de démolition ou de rénovation significative .	4
1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale.....	4
1.5. Localisation de l’opération.....	7
1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative.....	7
1.7. Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment :	8
1.8. Vices et désordres apparents	9
1.9. Documents examinés.....	10
1.10. Ecart au décret suivant la liste des éléments à fournir :	10
1.11. Locaux ou parties de locaux non visités.....	10
1.12. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi.....	11
1.13. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets.....	11
1.14. Conditions techniques et économiques	12
1.15. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser	12
2. SYNTHESE	13
2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment	13
Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment	14
2.2. Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment	23
2.3. Tableau de synthèse des déchets résiduels	25
2.4. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière	26
3.3. Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition	27
3.4. Introduction du Schéma d’Organisation et de Gestion et d’Elimination des Déchets (SOGED)	29
3. ANNEXE 1 : PLANS DU BATIMENT	30
4. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS	33
5. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI.....	36

1. PREAMBULE

1.1. Rappel des étapes de la mission

ETAPE 1 : ETUDE DOCUMENTAIRE

Examen des documents transmis par le maître d'ouvrage, permettant d'identifier les matériaux constitutifs du bâtiment à démolir ou objet de la rénovation significative.

ETAPE 2 : REALISATION DES REPERAGES SUR SITE

Visite exhaustive des locaux rendus accessibles.

Les locaux ou parties inaccessibles lors du diagnostic (serrure fermée, accès impossible, zone dangereuse, squat...) ou encore en exploitation et ne pouvant être diagnostiqués seront exclus du diagnostic.

Les différentes natures de matériaux visibles seront identifiées et repérées.

ETAPE 3 : REALISATION DU DIAGNOSTIC ET REDACTION DU RAPPORT

Le diagnostic comprend :

- l'estimation de la nature, de la quantité et de la localisation des produits, équipements matériaux et déchets constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction,
- l'estimation des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet conformément aux dispositions de l'article R. 541-7 du code de l'environnement ;
- l'estimation des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;
- l'estimation de l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;
- l'indication sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, notamment les filières locales;
- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés;
- à défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets, notamment les filières locales, en vue, par ordre de priorité décroissante, de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination;
- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés;
- les indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination.

En cas de vices ou de désordres apparents du bâtiment, le diagnostic fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation.

1.2. Textes de référence

Ce diagnostic est réalisé par rapport aux référentiels suivants :

- Articles L126-34 à L126-35, R126-8 à R126-14 du Code de la Construction et de l'habitation (créés par le décret n°2021-872 du 30 Juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre I^{er} du Code de la Construction et de l'Habitation et fixant les conditions de mise en œuvre de solutions d'effet équivalent.
- Arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments et abrogeant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Arrêté du 26 mars 2023 portant autorisation d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments dénommé «plateforme PEMD»

1.3. Identification du maître d'ouvrage de l'opération de démolition ou de rénovation significative

Société : MINISTERE ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Adresse : 14 rue du Maréchal JUIN – 67000 STRASBOURG

Nom du contact : Claire SCHLUMBERGER

Tel : 06 47 23 21 98

Fax : /

Mel : claire.schlumberger@finances.gouv.fr

1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale

Société : Bureau Veritas Exploitation

Coordonnées : 29 rue Antoine de St Exupéry 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Nom de l'intervenant : Cyril Ancel

Nom de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

Contrat : FRL001575 valable jusqu'au : 31/12/2025



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mэрule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königsplatz 28
80932 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 206312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 106 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agca.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.

Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 008 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 008

Signé par : Juliette Allavoine
E-mail : juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 07-01-2025 10:12:04
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 008 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 008

Siège social :
Königsplatz 26
80002 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le n° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

1.5. Localisation de l'opération

Adresse du chantier : 14 rue Drouas 54200 TOUL

N° parcelle(s) cadastrale(s) : 000 AP 549

1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative

Travaux envisagés : Restructuration intérieure du bâtiment hors gros-œuvre.

Année de construction du bâtiment : non communiqué

Surface cadastrale : 3401 m²

Type de bâtiment : administratif

Activités successives : administratif

Surface de plancher : environ 2000 m².

Principe constructif et cloisonnement du bâtiment : cloisons plâtre, métalliques et bois. Gros-œuvre non concerné par l'étude.

1.6.1. Conditions d'occupation du site

	OUI	NON	Commentaires
Site occupé	x		
Site non occupé		x	
Site occupé partiellement		x	
Friche		x	

1.6.2. Contexte du diagnostic

Date permis de construire : non communiquée

Date autorisation de travaux : Sans Objet

	Année de construction	Bâtiment occupé	Bâtiment non occupé	Bâtiment sinistré	Surfaces de planchers	Type de bâtiment	Activités successives (1)	Lot cadastral
CFP de Toul	Non communiqué	x			Environ 2000 m ²	Administratif	Administratif	000 AP 549

- (1) Agricole
Industrielle
Commerciale
Siège d'une utilisation d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'un stockage d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une fabrication d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.

1.7. Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment :

Nb d'étage en sous-sol : 1
Nb d'étage en superstructure : 2
Type de fondation : non concerné
Cuvelage étanche : non concerné
Type de cloisonnement : plâtre, bois et métallique
Stabilité au feu (réglementation incendie) : non communiqué
En zone sismique (1 à 5) : niveau 1
Traitement biocide : non communiqué
Autres : néant

Nota : Dans le cas de fondation ou d'éléments de structure enterrés, l'appréciation des quantités de matières ainsi que leur nature ne peuvent être appréciés sans la remise des éléments du dossier de recollement attesté comme sincère.

1.8. Vices et désordres apparents

Bureau Veritas réalise le diagnostic PEMD sans réaliser de sondage relatif à la solidité de l'ouvrage. A ce titre, il est considéré :

- Le désordre apparent du bâtiment est celui qui est décelable par constat visuel et au moment de la prestation.
- Un désordre est qualifié de « vice apparent » lorsque l'opérateur peut en connaître et en mesurer toutes les conséquences par constat visuel.

1.8.1. Informations relevées dans les rapports mis à disposition par le maître d'ouvrage

Informations relevées dans les rapports mis à disposition par le maître d'ouvrage	OUI	NON	Localisation
Etat de dégradation du bâti identique au CREP		NC	
Les locaux présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré(e)		NON	
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		NON	
Les locaux présentent des moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		NON	

1.8.2. Informations relevées lors de la visite de reconnaissance du site

Informations relevées lors de la visite de reconnaissance du site	OUI	NON	Localisation
Escalier instable		NON	
Elément de structure endommagé		NON	
Effondrement plancher		NON	
Fissure profonde ou indicateur de fissure		NON	
Inondation de parties de bâtiments		NON	
Locaux ou parties inaccessibles		NON	
Mesures compensatoires en place (Etalement, remblaiement, soutènement en place, pompage...)		NON	

1.8.3. Précautions de démolition ou de rénovation significative

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des mesures conservatoires sont à mettre en œuvre et à évaluer par les entreprises en charge du marché de travaux de dépose ou de démolition.

1.9. Documents examinés

Objet	Emetteur	Référence - date	Commentaire
Diagnostic amiante avant travaux (pré-rapport)	BUREAU VERITAS EXPLOITATION / Baptiste JULIEN	26433708/S3/1/AM- RTV_V1 du 17/10/2025	Présence d'amiante, pré-rapport.
Diagnostic plomb avant travaux	BUREAU VERITAS EXPLOITATION / Stephen RENAUD	26433708 du 01/08/2025	Présence de revêtements contenant du plomb dans les peintures > 1 mg/cm ²
Plans de niveaux	Claire SCHLUMBERGER	Réf 07/12/2023, transmis le 07/04/2025	Sous-sol, RDC et 1 ^{er} étage

Il est à noter, que pour le plomb, nous prendrons le seuil de 1 mg/cm² fixé par le code de la santé Publique, pour quantifier les déchets dangereux.

1.10. Ecart au décret suivant la liste des éléments à fournir :

<i>Plan des bâtiments à démolir ou objet de la rénovation significative</i>	Fournis
<i>DOE de la construction à démolir et fiches descriptives des matériaux</i>	Non fourni
<i>Historique d'occupation des locaux (activités, équipements)</i>	Fourni
<i>Si ICPE : Mémoire de cessation d'activité</i>	Non communiqué
<i>Diagnostic amiante avant travaux y compris de démolition</i>	Fourni, pré-rapport
<i>Diagnostic plomb avant travaux y compris de démolition</i>	Fourni
<i>Diagnostic termites</i>	Non concerné
<i>Diagnostic Etat Parasitaire</i>	Sans objet
<i>Diagnostic de pollution des sols</i>	Non concerné
<i>Arrêté municipal pris en application de l'article L126-7</i>	Non précisé
<i>Tous documents de travail et informations nécessaires à la bonne exécution de ce diagnostic</i>	Sans objet

1.11. Locaux ou parties de locaux non visités

Zone ou local	Motif de non-visite	commentaire
/	/	/

1.12. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi

L'estimation de la possibilité de réemploi ne préjuge en rien de la performance intrinsèque d'un objet. L'évaluation de sa performance après dépose demeure de la responsabilité de l'acteur en charge de la mise à disposition de l'objet en vue de son réemploi.

Indications relatives aux informations à corréler pour le réemploi	Les produits, matériaux ou équipements possèdent :						
	Même historique PC ou demande de travaux	Même historique de marque de valorisation de bâtiment	Même historique de marque de valorisation en tant qu'objet.	Bon état apparent avant dépose, intégrité	Bon état sanitaire (Polluants : Amiante, Plomb, Traitement de bois)	Présence apparente des éléments utiles au fonctionnement	Durée de vie de référence en cours
Possibilités de réemploi sur le site de l'opération	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Possibilités de réemploi sur un autre site	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Possibilités de réemploi par l'intermédiaire de filières de réemploi	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui

1.13. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets

Priorité de gestion et de valorisation après dépose ou déconstruction.	Recyclage		Valorisation matière		Valorisation énergétique		Elimination	
Ordre de priorité de 1 à 3 (1 étant la priorité à privilégier)	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition
Les déchets inertes non dangereux monoflux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets inertes non dangereux en mélange de flux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets DEEE	1	1	1	2	3	3	3	3
Les déchets dangereux	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1	1

1.14. Conditions techniques et économiques

En l'absence de dispositions réglementaires définies dans un arrêté d'application prévu à l'article R. 126.11 IV, l'estimation des possibilités de réemploi ou de réutilisation donne des indications techniques relatives aux précautions de dépose ainsi que des indications pour le transport et le stockage, les filières. Ces éléments contribuent à la mise à disposition d'indications technique pour apprécier l'approche économique associée aux actions de dépose ou démolition. Sur ces indications, le Maître d'Ouvrage pourra analyser puis chiffrer les orientations possibles dans le cadre de l'économie circulaire, des filières de réemploi ou de traitement des déchets.

1.14.1. Options de réemploi retenues par le maître d'ouvrage

Ces informations sont utiles pour les entreprises de démolition ou de déconstruction afin d'organiser la logistique des flux suivant le programme du maître d'ouvrage.

Option de réemploi	OUI	NON
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur le même site de l'opération.		X
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur un autre site.		X
Le maître d'ouvrage souhaite être informé de la possibilité de réemploi par l'intermédiaire d'une filière de réemploi locale.		X

1.14.2. Limites des indications relatives au réemploi

Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose devront faire l'objet d'une évaluation par un professionnel avant mise en œuvre sur un même site ou autre site du maître d'ouvrage.
Les équipements estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose nécessitent une révision avant mise en œuvre.
Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre que si l'historique résumé dans la fiche signalétique permet d'apprécier un contexte similaire.
Les objets avec un marquage de qualité et estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre uniquement dans les conditions décrites dans le rapport d'essais.
Le réemploi d'Eléments Structuraux (ES) en zone sismique doit faire l'objet d'un diagnostic sismique.
Le réemploi d'Eléments Non Structuraux (ENS) en zone sismique que pour les matériels prévus à ce cas de mise en œuvre.

1.15. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser

Faire procéder à la levée des réserves dans le pré-rapport amiante avant travaux.

Le présent rapport de diagnostic sera à faire mettre à jour à l'issue pour intégrer d'éventuels nouveaux matériaux dangereux.

2. SYNTHÈSE

2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Exploitation pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

NEANT

Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Exploitation pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

2.1.1. Déchets Inertes (DI)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Carrelage 1 cm collé	Carrelage, colle	Mélange de flux	17 09 04	227 m²	4,6308	Moyen	Non	Démolition mécanique	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Verre simple vitrage	Verre	Monoflux	17 02 02	2 m²	0,024	Moyen	Non	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage en benne DI sur aire du site.

2.1.2. Déchets Non Dangereux (DND) Non Inerte

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Acier Ø140	Acier	Monoflux	17 04 05	8 ml	0,124	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Acier Ø48	Acier	Monoflux	17 04 05	155 ml	0,50995	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	BA13 simple peau + ossature simple + isolation ep de 6,2 à 11,6	Plâtre, isolant	Mélange de flux	17 09 04	355 m²	8,165	Moyen	Non	Démolition avec tri de matière	Valorisation matière	Stockage DND dans des containers séparés pour chaque matière.
CFP TOUL	Tous niveaux	8.2	Traitement d'air	Bouche de ventilation	Plastique, Acier	Mélange de flux	17 09 04	20 U	0,03	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Valorisation matière	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Carreaux de plâtre + enduit des joints ep 10 cm	Plâtre, enduit	Mélange de flux	17 09 04	255 m²	25,755	Moyen	Non	Démolition mécanique avec engins adaptés	Valorisation matière	Stockage en benne DND sur aire du site.
CFP TOUL	Tous niveaux	10.2	Distribution électrique / câbles / supports	Chemin de câble 200 mm avec support tiges filetées	Métal	Monoflux	17 04 05	122 ml	0,976	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage en vrac DND en bennes dédiées.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Cloison Bois plus vitre	Bois B, verre	Mélange de flux	17 09 04	40 m²	0,4	Moyen	Non	Démolition mécanique avec engins adaptés	Valorisation matière	Stockage en benne DND sur aire du site.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Cloison métallique	Acier	Monoflux	17 09 04	590 m²	8,85	Moyen	Non	Démolition mécanique avec engins adaptés	Valorisation matière	Stockage en benne DND sur aire du site.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Cuivre Ø12	Cuivre	Monoflux	17 04 01	88 ml	0,02728	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Cuivre Ø15	Cuivre	Monoflux	17 04 01	530 ml	0,2067	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Cuivre Ø18	Cuivre	Monoflux	17 04 01	106 ml	0,05088	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Cuivre Ø22	Cuivre	Monoflux	17 04 01	235 ml	0,141	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.

CFP TOUL	Tous niveaux	5.3	Faux plafonds	Dalle minérale avec support et fixation	Plâtre, métal	Mélange de flux	17 09 04	2037 m²	8,148	Moyen	Non	Séparation des éléments : Récupération des dalles + dépose du support	Recyclage	Stockage DND dans des contenants séparés
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges	Complexe	Mélange de flux	17 06 04	55 ml	0,11	Moyen	Non	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle soignée.	Valorisation énergétique	Stockage DD sur aire du site
CFP TOUL	Tous niveaux	9.3	Evers	Evier 1 bac	Inox	Monoflux	17 04 07	2 U	0,012	Moyen	Non	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	7.2	Revêtements de murs	Faïence 1 cm collé	Carrelage, colle	Mélange de flux	17 09 04	56 m²	1,1424	Moyen	Non	Dépose par élément	Valorisation matière	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	8.2	Traitement d'air	Gaine rectangulaire 40 x 40	Acier	Monoflux	17 06 05	16 ml	0,32	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	10.2	Distribution électrique / câbles / supports	Goulottes plastiques	PVC	Monoflux	17 02 03	658 ml	0,3948	Moyen	Non	Coupures des réseaux électriques au préalable.	Valorisation matière	Stockage en vrac DND en benne dédiées.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Grille acier	Acier	Monoflux	17 04 05	4 m²	0,04	Moyen	Non	Dépose par élément	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	6.2	Menuiseries Extérieures	Menuiserie aluminium	Aluminium, verre, métal	Mélange de flux	17 09 04	400 m²	4,8	Moyen	Non	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Moquettes	Moquettes	Monoflux	17 09 04	16 m²	0,0544	Moyen	Non	Dépose des éléments dissociables.	Valorisation énergétique	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	5.1	Cloisons	Panneaux de bois	Bois B	Monoflux	17 02 01	50 m²	0,75	Moyen	Non	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage en benne DND sur aire du site.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Parquet flottant	Bois B	Monoflux	17 02 01	72 m²	0,504	Moyen	Non	Dépose des éléments dissociables.	Recyclage	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	7.2	Plaque	Plaque de plâtre BA13 avec support et fixation	Plâtre, bois B	Mélange de flux	17 09 04	16 m²	0,24	Moyen	Non	Dépose par élément	Recyclage	Stockage DND et tri de matière dans des contenants séparés
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Menuiseries intérieures	Porte blindée	Acier, métal	Mélange de flux	17 09 04	1 U	0,2	Moyen	Non	Dépose par élément	Recyclage	Stockage DND en vrac dans conteneur de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Menuiseries intérieures	Porte bois	Bois B, métal	Mélange de flux	17 09 04	70 U	1,26	Moyen	Non	Dépose par élément	Recyclage	Stockage DND en vrac dans conteneur de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Porte	Porte pleine acier sans vitrage	Acier, métal	Mélange de flux	17 09 04	18 U	1,62	Moyen	Non	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage en benne DND sur aire du site.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Menuiseries intérieures	Porte pleine bois et vitrage	Bois B, verre, aluminium	Mélange de flux	17 09 04	4 U	0,2	Moyen	Non	Dépose soignée de l'objet dans son intégralité.	Recyclage	Stockage DND sur palettes adaptées.

CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations EP	PVC Ø200	plastique	Monoflux	17 02 03	19 ml	0,0665	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations EP	PVC Ø150	plastique	Monoflux	17 02 03	22 ml	0,05764	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations EP	PVC Ø100	plastique	Monoflux	17 02 03	5 ml	0,00875	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	PVC Ø40	plastique	Monoflux	17 02 03	14 ml	0,0224	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	8.1	Diffusion de chaleur / refroidissement	Radiateur acier	Métal	Monoflux	17 04 05	64 m²	3,84	Moyen	Non	Purge au préalable du réseau hydraulique, dépose soignée par élément	Recyclage	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	8.1	Diffusion de chaleur / refroidissement	Radiateur électrique	Acier, cuivre, plastique, céramique	Mélange de flux	20 01 36	1 m²	0,01	Moyen	Non	Coupure de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	10.2	Distribution électrique / câbles / supports	Ratio câble électrique cuivre tertiaire	Cuivre, plastique	Mélange de flux	17 04 11	2450 m²	2,2295	Moyen	Non	Coupures des réseaux électriques au préalable.	Recyclage	Stockage en vrac DND en bennes dédiées.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.3	Robinetterie	Robinetterie lavabo/évier	Laiton, cuivre, plastique	Mélange de flux	17 04 07	17 U	0,0255	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage DND en vrac
CFP TOUL	Tous niveaux	4.3	Sécurité incendie	Skydôme acier alu + pvc 100x99	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	17 09 04	7 U	0,28	Moyen	Non	Dépose manuelle, élévateur de personne.	Valorisation matière	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Sols minces plastiques collés y compris réagréage du support	Plastique, béton	Mélange de flux	17 09 04	823 m²	6,71568	Moyen	Non	Dépose des éléments dissociables.	Valorisation énergétique	Stockage en vrac pour enlèvement dans benne dédiée
CFP TOUL	Tous niveaux	9.1	Production chauffage/refroidissement	Vase d'expansion	Acier, laiton	Mélange de flux	17 09 04	1 U	0,05	Moyen	Non	Coupure et purge des réseaux hydrauliques. Dépose manuelle.	Valorisation matière	Stockage DND avec tri de matière sur aire du site ou filière.

2.1.3. Déchets Dangereux (DD)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Canalisations	Peinture plomb	Peinture, plomb	Mélange de flux	17 09 04	5 m²	0,05	Moyen	Oui	Démontage soignée, entreprise spécialisée	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise qualifiée pour les retraits d'éléments
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Porte	Porte pleine acier sans vitrage avec peinture plomb	Acier, métal, plomb	Mélange de flux	17 09 03	45 U	4,05	Moyen	Oui	Démontage soignée, entreprise spécialisée	Elimination	Stockage en benne DD sur aire du site.

2.1.4. Déchets d'Equipements

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	10.1	Armoires, tableaux électriques	Armoire électrique Enveloppe métallique	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	10 U	0,5	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuel.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.1	Armoires, tableaux électriques	Armoire électrique Enveloppe PVC	Plastique, Acier	Mélange de flux	20 01 36	2 U	0,01	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuel.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.7	Luminaires	BAES 60 lumens + ensemble support + bloc PVC	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	37 U	0,074	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuel.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.5	Informatique	Baie informatique 19 pouces : 1 m x 0,80 m	Acier, Plastique	Mélange de flux	20 01 06	1 U	0,06	Moyen	Non	Coupure de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.5	Informatique	Baie informatique 19 pouces : 2 m x 0,80 m	Acier, Plastique	Mélange de flux	20 01 06	1 U	0,1	Moyen	Non	Coupure de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	9.1	Production d'Eau Chaude Sanitaire	Ballon d'eau chaude 150 l	Acier, cuivre, plastique	Mélange de flux	20 01 36	1 U	0,042	Moyen	Non	Purge au préalable du réseau hydraulique, coupure de l'alimentation électrique, dépose soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	9.1	Production d'Eau Chaude Sanitaire	Ballon d'eau chaude 200 l	Acier, cuivre, plastique	Mélange de flux	20 01 36	1 U	0,05	Moyen	Non	Purge au préalable du réseau hydraulique, coupure de l'alimentation électrique, dépose soignée.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	8.3	Production chauffage/refroidissement	Cassette, split, windows	Métaux, plastique	Mélange de flux	20 01 35	1 U	0,02	Moyen	Non	Coupure et purge des réseaux hydrauliques, purge des liquides frigorigènes, coupure des alimentations	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	11.3	Mobilier	Coffre fort (moyen)	Métal	Mélange de flux	20 03 07	4 U	2	Moyen	Non	Engins de manutention	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.3	Sanitaires	Cuvette	Céramique	Monoflux	17 01 03	11 U	0,275	Moyen	Non	Coupure de l'alimentation en eau. Purgé des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI
CFP TOUL	Tous niveaux	10.7	Sécurité Incendie	Déclencheur manuel EN 54	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	23 U	0,046	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.7	Sécurité Incendie	Détecteur automatique incendie	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	44 U	0,0176	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	11.1	Mobilier	Estrade bois	Bois B	Monoflux	20 03 07	2 U	0,2	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage DND dédié

CFP TOUL	Tous niveaux	8.3	Production chauffage/refroidissement	Groupe de climatisation réversible mono split (unité intérieure + extérieure)	Acier, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 35	1 U	0,06	Moyen	Non	Coupe et purge des réseaux hydrauliques, purge des liquides frigorigènes, coupe des alimentations	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	11.3	Mobilier	Hotte Inox professionnelle	Acier Inox	Mélange de flux	20 03 07	3 ml	0,18	Moyen	Non	Coupe de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Valorisation matière	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Hublot d'éclairage	Plastique, Cuivre, Aluminium	Mélange de flux	20 01 36	66 U	0,132	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.4	Appareillages électriques	Interrupteurs Va et vient	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	238 U	0,0476	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	9.3	Sanitaires	Lavabo	Céramique	Monoflux	17 01 03	15 U	0,3	Moyen	Non	Coupe de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI
CFP TOUL	Tous niveaux	11.4	Equipements	Miroir	Verre, métal	Mélange de flux	20 01 02	7 U	0,07	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Néon double 1,20	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	125 U	0,3125	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Néon simple	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	6 U	0,012	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Panneau led carré 60 par 60	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	63 U	0,0945	Bon	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Plafoniers 60x60 - tubes fluorescents 11 W	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	35 U	0,175	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.4	Appareillages électriques	Prises de courant 16 A - 2 pôles + Terre	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	407 U	0,0814	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.4	Appareillages électriques	Prises RJ45 et tél	Plastique, cuivre	Mélange de flux	20 01 36	146 U	0,0292	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Réglette néon	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	7 U	0,014	Moyen	Non	Coupe des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE

CFP TOUL	Tous niveaux	10.3	Luminaires	Spots led	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	19 U	0,0285	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
CFP TOUL	Tous niveaux	9.3	Sanitaires	Urinoir céramique 1	Céramique	Monoflux	17 01 03	6 U	0,12	Moyen	Non	Coupure de l'alimentation en eau. Purge des réseaux d'eau. Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DI

2.1.5. Déchets Dangereux Amiantés

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matériau	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	8.2	Conduits d'air	Calorifugeages	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	130 ml	0,26	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.2	Revêtements de cloisons	Colles de faïence	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	30 m³	0,15	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.2	Revêtements de cloisons	Colles de plinthe	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	400 ml	1,2	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	8.2	Conduits d'air	Conduits	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	30 ml	0,3	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Dalles de sol + colle	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	1250 m²	7,5	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.2	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	355 m³	3,55	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	5.5	Portes coupe-feu	Joints (tresses)	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	10 ml	0,1	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Joints de dilatation	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	20 ml	0,05	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	9.2	Equipements	Joints plats prédécoupés pour brides	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	1 U	0,001	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Plaques en fibres-ciment	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	2 m²	0,03	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
CFP TOUL	Tous niveaux	7.1	Revêtements de sol	Ragréages	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Monoflux	17 06 05	25 m³	0,375	Moyen	Oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.

2.2. Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment

2.2.1. Statut Réemploi

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements						Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication de réemploi		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Assemblage	Age du produit	Documentatio n dispo	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	Suspicion de substances dangereuse	Indication de dépose	Indication de réemploi	Indication de stockage et de transport.
CFP TOUL	Tous niveaux	11.4	Sécurité Incendie	Extincteur CO2 2 kg	Par gravité	NC	/	10 U	0,04	Moyen	Non	Dépose avec son support	Filière de réemploi	Sur palette avec support filmé
CFP TOUL	Tous niveaux	11.4	Sécurité Incendie	Extincteur EP 6 L	Par gravité	NC	/	12 U	0,096	Moyen	Non	Dépose avec son support	Filière de réemploi	Sur palette avec support filmé
CFP TOUL	Tous niveaux	11.4	Sécurité Incendie	Extincteur poudre 9 L	Par gravité	NC	/	2 U	0,024	Moyen	Non	Dépose avec son support	Filière de réemploi	Sur palette avec support filmé

2.2.2. Statut Déchets

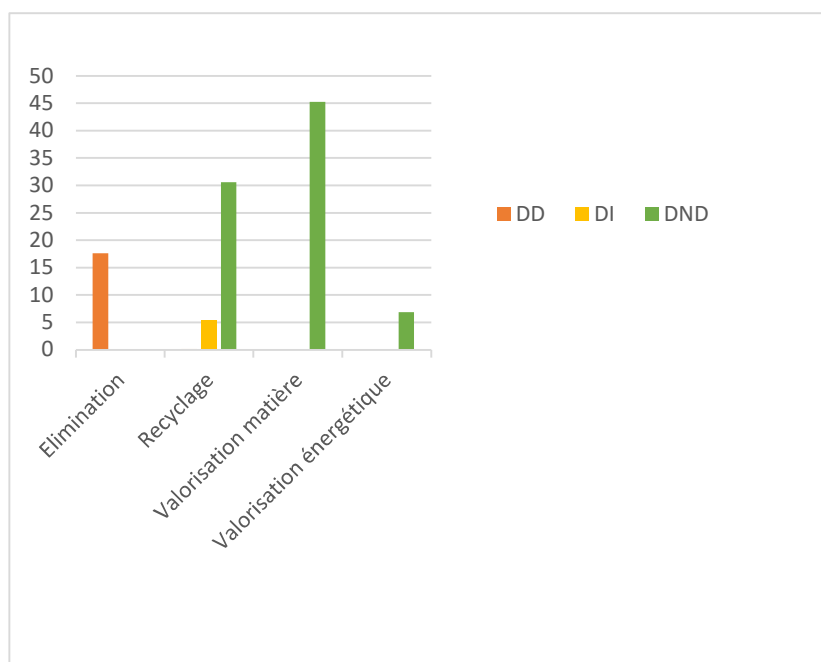
Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
CFP TOUL	Tous niveaux	11.3	Mobilier	Coffre fort (moyen)	Métal	Mélange de flux	20 03 07	4 U	2	Moyen	Non	Engins de manutention	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.
CFP TOUL	Tous niveaux	11.1	Mobilier	Estrade bois	Bois B	Monoflux	20 03 07	2 U	0,2	Moyen	Non	Dépose manuelle.	Recyclage	Stockage DND dédié
CFP TOUL	Tous niveaux	11.3	Mobilier	Hotte Inox professionnelle	Acier Inox	Mélange de flux	20 03 07	3 ml	0,18	Moyen	Non	Coupure de l'électricité au préalable, dépose manuelle soignée.	Valorisation matière	Stockage dans containers DND

2.3. Tableau de synthèse des déchets résiduels

NEANT

2.4. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière

Statut	Classification			
	DD	DI	DND	Total général
Elimination	17,62			17,62
Recyclage	0,12	5,35	30,61	36,08
Valorisation matière			45,25	45,25
Valorisation énergétique			6,88	6,88
Total général	17,74	5,35	82,74	105,83



La nature et les quantités estimées des matériaux identifiés comme « réemployables sur le site » sont données à titre indicatif. Elles ne tiennent pas compte de l'usage du foncier ou du projet de construction. Leur réemploi reste soumis aux essais de convenance requis.

3.3 Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition

Le déchet est défini par le code de l'environnement (livre V, titre IV, article L. 541-1) comme : « *Toute substance ou tout objet, ou pus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser.* ».

Les déchets de déconstruction sont classés en trois catégories définies ci-dessous par le code de l'environnement :

- Les déchets Inertes (DI) : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- Les déchets non dangereux (DnD) : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- Les déchets dangereux (DD) : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers (ex : nocif, irritant, inflammable, corrosif, dangereux pour l'environnement, etc.). Ils sont signalés par un astérisque dans la codification européenne des déchets.

Le code de l'environnement prévoit que tout exploitant ou maître d'ouvrage générant des déchets mette en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :

- a) La préparation en vue de la réutilisation ;
- b) Le recyclage ;
- c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- d) L'élimination ;

Le code de l'environnement prévoit également que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier ;

Définitions des modes de traitement

Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement ;

- Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage ;

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets ;

Élimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED)

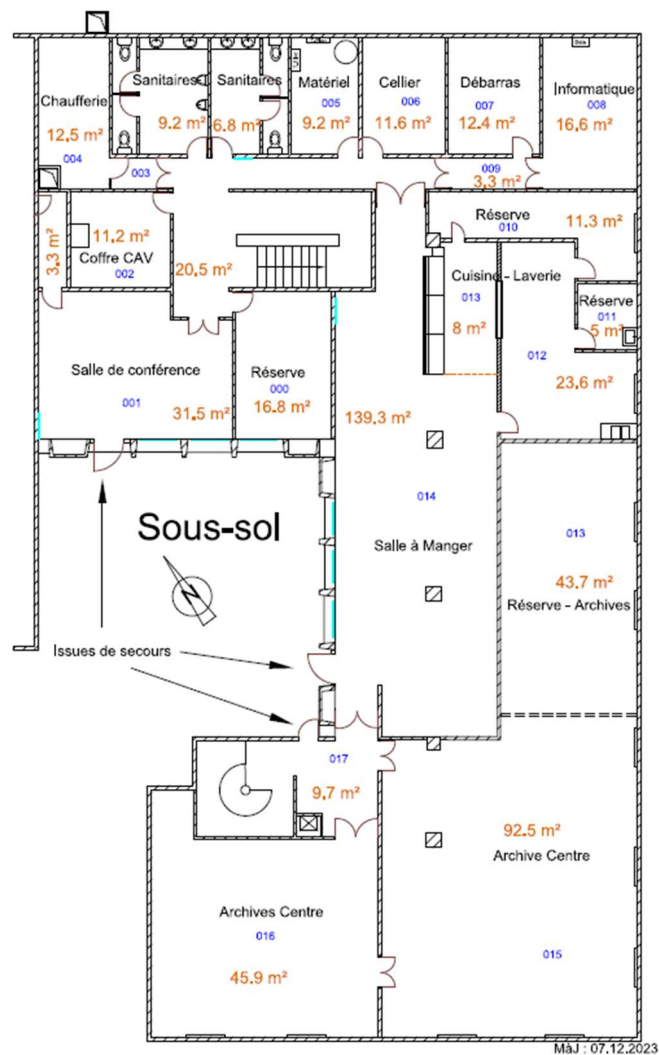
Le SOGED constitue le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'oeuvre,...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

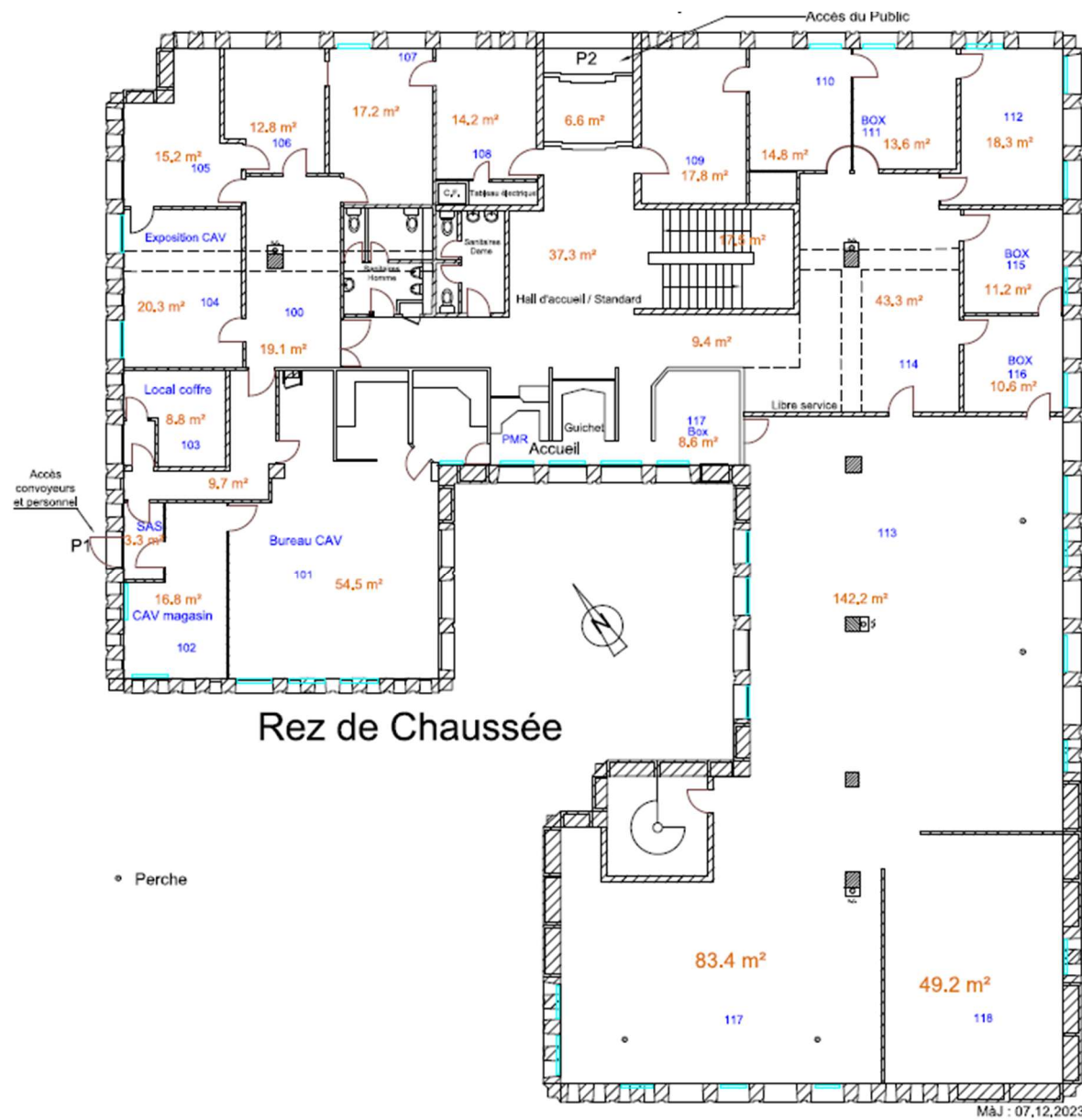
Au travers du SOGED, les intervenants du chantier de démolition s'engagent sur :

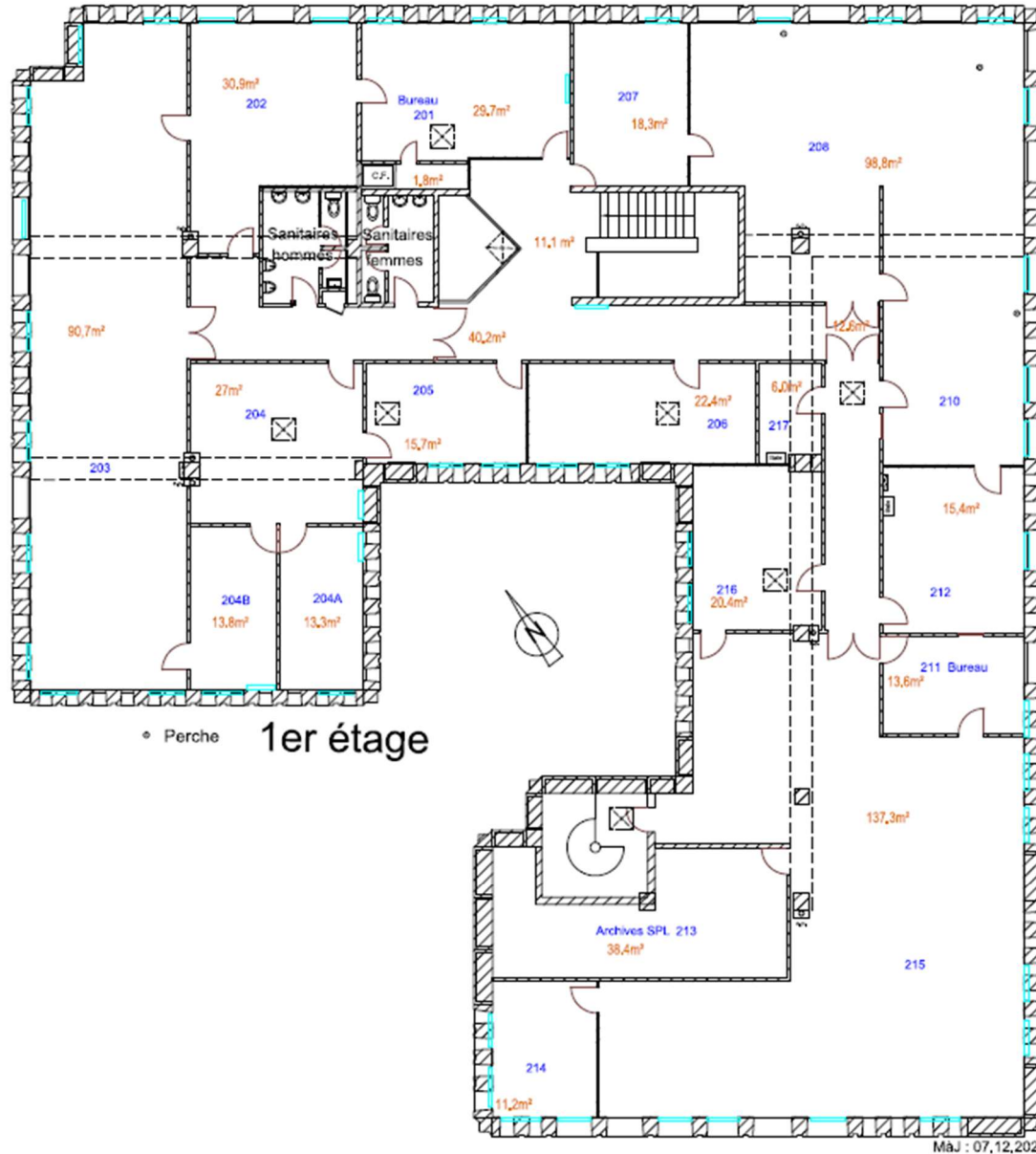
- le tri sur le site des différents déchets de chantier,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations, etc.),
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

Nous vous conseillons de prévoir un SOGED dans le cadre de la déconstruction du bâtiment, objet de ce rapport, afin que la réglementation Déchets soit respectée et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions environnementales.

3. ANNEXE 1 : PLANS DU BATIMENT







4. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS

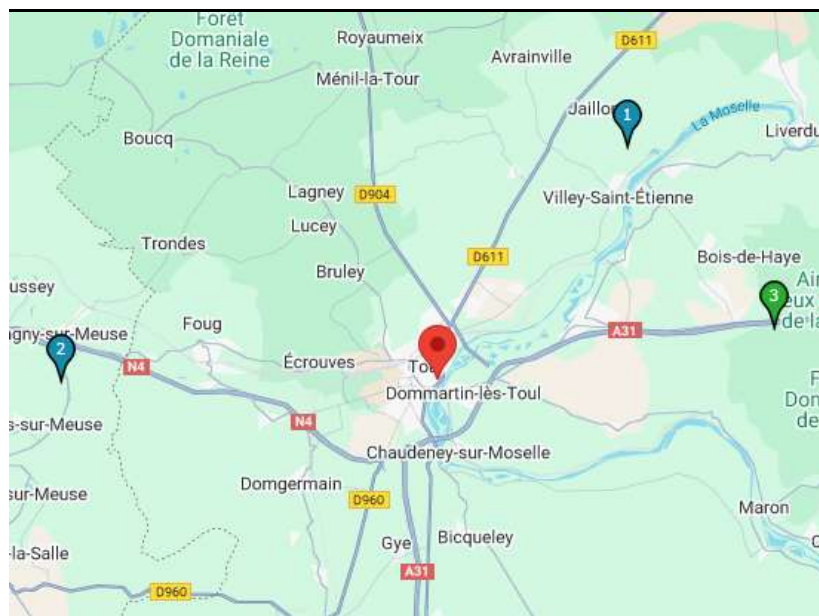
Déchets inertes :

MA RECHERCHE

Localisation : 14 Rue Drouas, 54200 Toul, France
Déchets : Tuile, brique, carrelage
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.



	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	COGESUD	14,06 km	JAILLON	
2	SFTR	16,2 km	PAGNY-SUR-MEUSE	
3	CITRAVAL - BOIS DE HAYE	17,14 km	VELAINE-EN-HAYE	✓

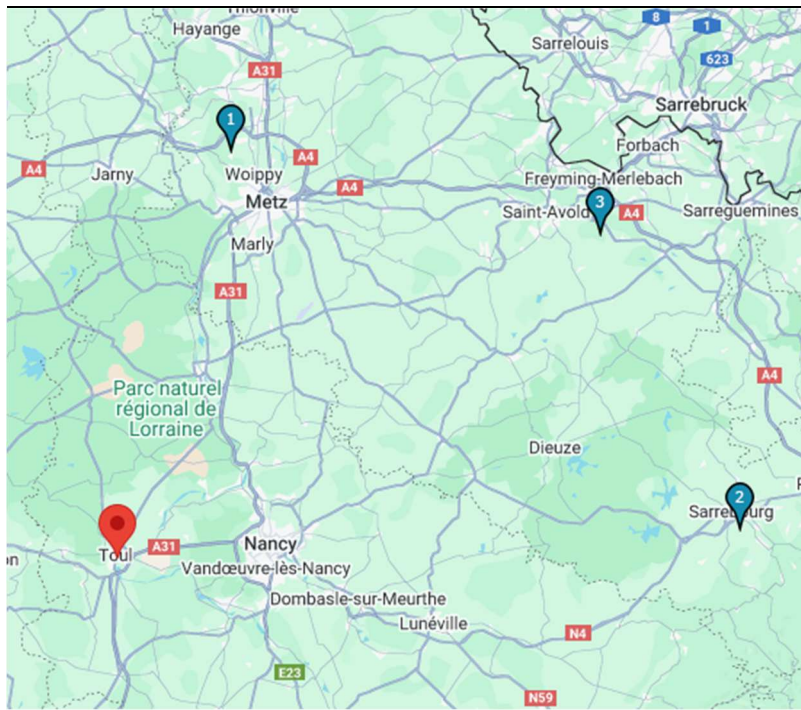


Déchets non dangereux :

MA RECHERCHE

Localisation : 14 Rue Drouas, 54200 Toul, France
Déchets : Déchets non dangereux mélangés + Bois non dangereux + Plâtre et plaques de plâtre + Plastique + Métaux + Menuiseries vitrées + PVC trié + Moquette textile
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	SCHROLL	91,71 km	ROMBAS	
2	SCHROLL	110,72 km	SARRALTROFF	
3	CITRAVAL SAS BETTING	121,86 km	BETTING-LES-SAINT-AVOLD	



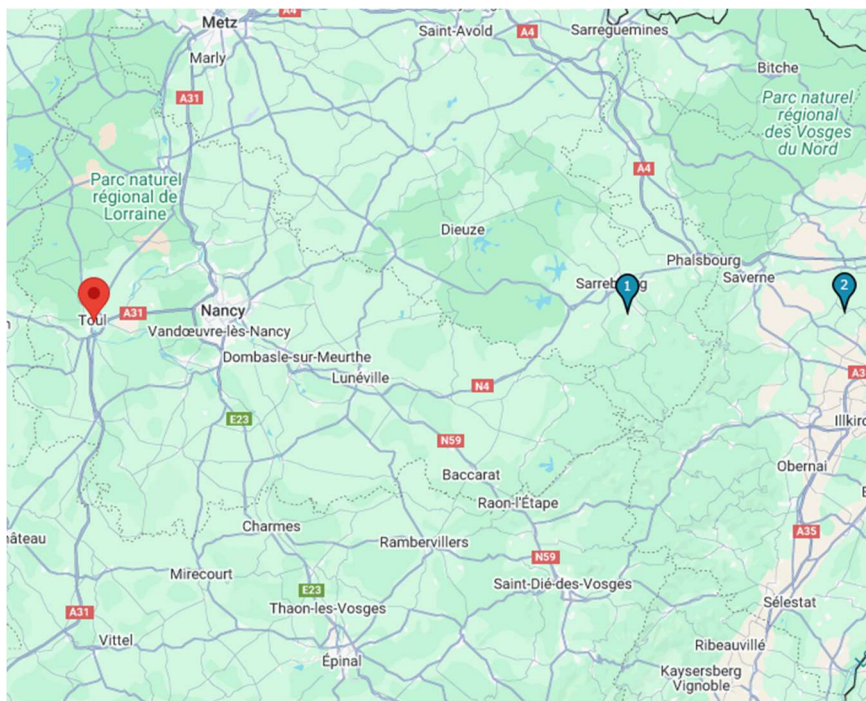
Déchets dangereux amiante:

MA RECHERCHE



Localisation : 14 Rue Drouas, 54200 Toul, France
Déchets : Déchets dangereux mélangés + Amiante ciment + Vinyl-amiante + Tube fluorescent, lampe + Amiante libre + Déchets électriques et électroniques
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	KUGLER	109,03 km	REDING	
2	LEVY	151,71 km	HOCHFELDEN	



5. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI

En fonction de la nature et de l'attractivité des matériaux retrouvés sur votre site, nous pouvons retrouver 3 grands scénarios de réemploi possible :

Revente ou don en l'état

Il s'agit de la revente ou le don des matériaux en l'état à des professionnels, particuliers ou associations...

L'avantage est de céder/revendre le matériau directement en l'état sans travaux de remise en état ou transformation préalable.

En fonction de la valeur intrinsèque du produit, de l'offre et de la demande du marché actuel, il pourra être vendu ou donné.

Plusieurs possibilités de revente ou don des matériaux peuvent être envisagées :

- Via les plateformes en ligne : plusieurs plateformes en ligne de matériaux de réemploi existent sur le marché.
- Via les associations : des associations telles qu'Emmaüs ou des ressourceries peuvent être intéressées pour la récupération de certains matériaux (mobiliers ou outillages notamment).
- Via les entreprises présentes sur le chantier : elles pourraient être intéressées pour récupérer certains matériaux pour les réutiliser sur d'autres de leurs chantiers.
- Via retour auprès des fournisseurs ou fabricants dans le cas de matériaux bien spécifiques (ascensoriste, pépinière, équipements techniques...).

Réemploi et ou réutilisation interne sur le projet

Il s'agit de l'intégration des matériaux du bâtiment existant dans le projet architectural du futur projet. Ce scénario peut entraîner des frais liés à la rénovation ou transformation du matériau. Par ailleurs, ce scénario nécessite certaines vérifications de la part de l'entreprise, du bureau de contrôle, de l'économiste, du SPS et des BET sur les aspects techniques des matériaux et réglementaire, avant réutilisation directe du matériau.

Organiser une Ressourcerie sur le chantier

Selon la durée du chantier de curage/démolition, l'ouverture d'une ressourcerie sur site ou via un espace de stockage externe peut être intéressante.

Les gisements de matériaux intéressants pourront être entreposés, ce qui permettra de rendre compte de la quantité et qualité du panel de matériaux réutilisables.

Ils pourront être récupérés par les intervenants du chantier ou encore servir à un réseau d'acteurs locaux, sociaux et culturels (associations, atelier d'artiste, école, entreprises d'insertion...).

Le but n'étant pas d'alourdir la logistique du chantier ou encore d'ouvrir le chantier au public. L'idée de la ressourcerie sur site est bien de faciliter l'enlèvement des matériaux par une gestion facilitée : une zone de stockage des matériaux et un enlèvement aisé par des repreneurs identifiés.

En effet, la venue d'une personne extérieure au chantier devra être opérée de manière cadrée par le personnel du chantier et devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la maîtrise d'ouvrage et de l'entreprise de curage/démolition.

Cas des menuiseries extérieures aluminium double vitrage :



Exemple :

« Conscients des enjeux environnementaux représentés par ces millions de menuiseries en fin de vie, Paprec Group, le Groupe Lapeyre et Saint-Gobain Glass France, trois leaders dans leur domaine, ont partagé leurs expertises avec un objectif commun pour le recyclage des vieilles fenêtres : organiser une filière pour collecter, traiter et remettre dans des circuits de recyclage les matières issues de ces menuiseries.

Paprec Group a mis en place un outil industriel innovant capable de séparer les matériaux des menuiseries en fin de vie (bois, PVC ou aluminium, verre) d'une capacité estimée à 12 000 tonnes par an pour un taux de recyclage de 90 %. Le groupe a organisé en parallèle une chaîne logistique de collecte pour le recyclage des vieilles fenêtres. »

Réemploi de câbles électriques :

Circable - Une filière ancrée dans l'économie circulaire

Circable développe une filière pour permettre au marché de la construction d'utiliser des **câbles de réemploi** en substitution des câbles neufs et générer des avantages sociaux, environnementaux et économiques.

La filière s'organise autour de trois piliers :

- **Collecte et valorisation** des câbles provenant de la déconstruction.

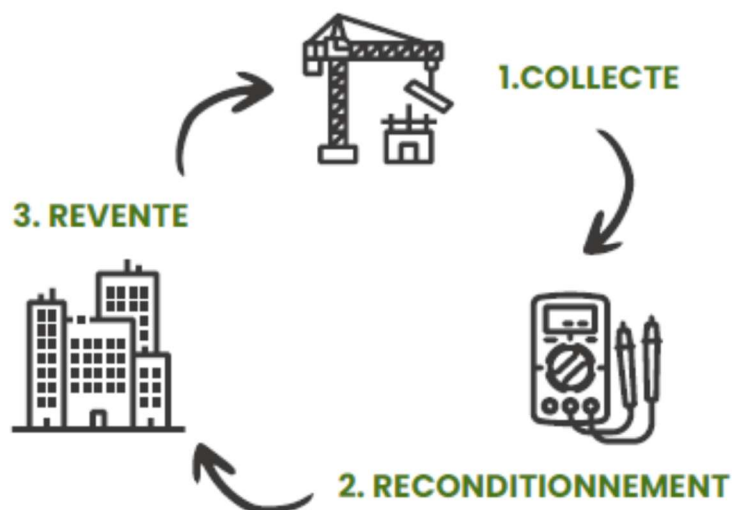
Suite à une dépose soignée, nous organisons le transport et la traçabilité pour acheminer les câbles vers l'atelier de réemploi.

- **Test et reconditionnement** des câbles électriques.

Un atelier de l'économie sociale et solidaire opère un protocole de qualification et de contrôle des câbles.

- **Revente** aux entreprises des câbles prêts à être réemployés.

Ces câbles ont la même performance et assurabilité que des câbles neufs.



Cegelec
Nord Grands Projets

VINCI
ENERGIES

Circable est un projet issu de la démarche innovation de Cegelec Nord Grands Projets, filiale de VINCI Energies

2/11